

AVENANT D 2024

AVENANT A LA CONVENTION CENTRES DE VACANCES

Entre la **commune de**, Représentée par son maire en exercice soussigné,; qui agit sur mandat du Conseil Municipal en application de la délibération du

Et

La **FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DE HAUTE-SAVOIE** représentée par son Président en exercice soussigné, Monsieur P. KOLB qui agit sur mandat du Conseil Fédéral

Il a été convenu ce qui suit :

Modification de l'article 1

Afin de réduire le prix de journée en centre de vacances UFOVAL des enfants ressortissant de son territoire, la **commune de** leur attribuera une participation annuelle calculée au prorata du nombre de journée vacances effectivement réalisées, redéfinie en fonction de l'évolution des prix et dont la base est établie en **2024 à** **€ par jour.**

Fait à *Vougy*
Le *8/02/2024*

Fait à
Le

Pour la Commune
Le Maire : *Yves MASSAROTTI*

Pour la F.O.L de Haute-Savoie
Le Président : P. KOLB

